

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Ville : Code postal : Pays :
 Tel fixe : Mobile : Age :
 Email : Sexe : M F

FORMULE CHOISIE

Surf Bodyboard

Stage initiation/perfectionnement 190 €
 1h30/jour pendant 5 jours

Stage intensif 360 €
 2x1h30/jour pendant 5 jours

Mini stage 3 jours 125 €
 1h30/jour pendant 3 jours

Niveau :

Débutant Confirmé

Dates de stage :

Du / / au / /

Lieu de résidence pendant votre séjour :

Jardin des vagues (5-10 ans) 190 €
 1h/30jour pendant 5 jours

Cours collectif 45 €
 1h30

Cours particuliers :

- 1 personne (1h) 100 €

- 2 personnes (1h30) 180 €

- 3 personnes (1h30) 240 €

AUTORISATION PARENTALE (mineurs seulement)

Je soussigné(e) M, Mme

Père, Mère, tuteur de

- Autorise mon enfant à participer au stage de surf ou de bodyboard mentionné sur cette page.
- Déclare que l'enfant est en bonne santé et apte à la pratique des sports aquatiques.

REGLEMENT DE LA PRESTATION

Prix de la formule : €

Solde payé,

Acompte réglé: €

Doit : €

le / /

Mode de règlement : Espèces

Chèque n°

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales et du règlement de l'école de surf (au verso).

Fait à Biarritz, le / /

Signature

CONDITIONS ET REGLEMENT DE L'ECOLE DE SURF

Art 1 : Inscription

Toute inscription dans la structure école de surf Jo Moraiz se fera à partir du formulaire d'inscription qui devra être dûment complété par les parents ou le tuteur légal s'il s'agit d'un mineur, ou par la personne intéressée s'il s'agit d'une personne majeure. Autorisation parentale pour les mineurs.

Toute inscription doit être accompagnée d'un règlement d'acompte égal à 30% du montant total de la prestation pour être validée. Le solde du règlement est à effectuer le premier jour du stage.

Toute annulation intervenant 15 jours précédant la date retenue entrainera l'encaissement des arrhes.

L'inscription à nos cours et/ou stages entraine l'acceptation du présent règlement.

Art 2: Annulation des cours

En cas de mauvaises conditions météorologiques (manque de vagues, mer trop forte, pollution,...) les cours qui ne pourront pas être effectués dans le cadre du forfait souscrit ci-dessus seront, en accord avec les stagiaires:

- reportés à une date ultérieure
- obtenir un avoir
- remboursés

Un stage commencé et interrompu ne pourra être remboursé.

Les cours non effectués du fait du client ne seront pas remboursés.

Un cours annulé moins de 24h à l'avance sera dû.

Art 3 : Responsabilité de la structure

Les stagiaires seront pris en charge par la structure école de surf Jo Moraiz et donc sous la responsabilité des éducateurs de celle-ci un quart d'heure avant le début de leur cours d'enseignement. Ils seront à nouveau sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs un quart d'heure après la fin de la prestation concernée.

La responsabilité civile de la structure école de surf Jo Moraiz concernant ses stagiaires cesse en dehors de ces heures, dans les délais décrits ci-dessus.

Les parents devront avant de laisser leur enfant dans la structure école de surf Jo Moraiz, s'assurer que la prestation prévue a bien lieu.

Il est fortement déconseillé aux stagiaires de laisser des objets de valeurs dans les vestiaires (argent, montre, téléphone,...).

L'Ecole de Surf décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de ses objets dans ses locaux.

Art 4 : Assurance

Toutes les personnes inscrites à l'Ecole de Surf seront assurées en Responsabilité Civile (MMA).

Une licence école fédérale (FFS) peut être délivrée sur demande, incluant notamment des garanties en Responsabilité Civile, en Individuelle Accident, Assistance et Recours, dont les modalités sont décrites dans le contrat MAIF mis à disposition par la structure.

Les licences pratiquants ou compétitions offrent des garanties pour la totalité du temps de pratiques Surf. La Licence Ecole n'offre ces garanties que pendant les heures d'enseignement.

Art 5 : Engagement de la structure école de surf Jo Moraiz.

Dans le cadre du forfait choisi, la structure école de surf Jo Moraiz s'engage à respecter la Charte de qualité du Label « Ecole Française de Surf » en terme de qualité d'accueil, d'enseignement, d'encadrement et de sécurité.

Le matériel nécessaire (combinaison, planches,...) sera fourni aux adhérents pendant les heures de cours.

Art 6 : Engagement des adhérents

En s'inscrivant dans la structure école de surf Jo Moraiz les surfeurs mineurs et leurs parents acceptent les risques liés à la pratique du Surf dans les conditions normales de pratiques.

Le stagiaire déclare être en bonne santé, savoir nager 25 mètres et apte à la pratique du surf.

Art 7 : Transport des stagiaires (en cas d'utilisation d'un véhicule dans le cadre des prestations proposées)

L'Ecole de Surf s'engage à assurer le transport des stagiaires dans le respect des réglementations en vigueur :

- conducteurs titulaires du permis nécessaire
- couverture d'assurance du véhicule
- respect du nombre maximum de passagers
- véhicule propre et en bon état (révisions obligatoires)

Art 8 : Droit à l'image

En vous inscrivant, vous autorisez l'école de surf Jo Moraiz à utiliser les photos et/ou films de votre image réalisés pendant votre stage, pour la réalisation de tous documents publicitaires et ce, sans contrepartie financière.